

**DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE CHINON**  
**COMMUNE DE CHAVEIGNES**  
**Le Bourg**  
**37120 CHAVEIGNES**

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :

Mardi 17 janvier 2017 à 20 H 00

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.  
Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,  
Philippe DUBOIS

**ORDRE DU JOUR**

- ✓ Approbation du compte-rendu du 13 décembre 2016
- ✓ Vente de peupliers
- ✓ Communauté de communes : aménagement numérique
- ✓ Fourrière animale 37 : avenant à la convention
- ✓ Information au conseil des décisions du Maire prises par délégation
- ✓ Questions diverses

**Séance du 17 janvier 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 17 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Éric DEVIJVER, Françoise MANCEAU, Marie-Rose MÉRON, Raymond LAMBESEUR, Catherine JEAN, Olivier DESMÉ, Dominique DARDENTE,

Etaient excusées : Alain MONTAS, Arlette ARNAULT, Pierre LEFEVRE, Cynthia DIEU-COURRÈGES,

Etaient absents : Éric NAVARRE, Francisco LUCIO-DOMINGUEZ

Alain MONTAS a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Olivier DESMÉ.

Arlette ARNAULT a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Marie-Rose MÉRON.

Pierre LEFEVRE a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Éric DEVIJVER.

Cynthia DIEU-COURRÈGES a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Philippe DUBOIS.

Françoise MANCEAU a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2017-01-17-01**  
**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 DECEMBRE 2016**

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 13 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N°2017-01-17-02**  
**VENTE DE PEUPLIERS**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de vendre des peupliers situés sur les parcelles communales et présente la proposition de la société SAJEB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de vendre les peupliers à la société SAJEB ; Ces peupliers se situent à Aillon, au bord du chemin d'Aillon, au stade, sur le terrain de la table de pique-nique à Achard. Le montant de cette vente s'élève à 13 902.06 Euros.

**DELIBERATION N°2017-01-17-03**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES : AMENAGEMENT NUMERIQUE**

L'aménagement numérique pour l'accès au Très haut débit est aujourd'hui une priorité vitale pour l'avenir de nos territoires. C'est un axe majeur de toute stratégie d'aménagement et de développement économique.

Les attentes de nos concitoyens et de nos entreprises concernant l'aménagement numérique sont extrêmement fortes et s'amplifieraient de manière considérable si rien ne venait à être fait ou si le temps de mise en place s'avérait être trop long.

C'est pourquoi le Département, accompagné des Communautés de communes, a souhaité, vu l'importance de ce dossier, qu'une inflexion majeure puisse être prise engageant ainsi la Touraine sur la voie de la réussite pour les années à venir.

La nouvelle stratégie d'aménagement numérique issue du scénario adopté par le Comité syndical Touraine Cher Numérique (TCN) du 22 juin 2016 permet au Département et aux EPCI d'Indre-et-Loire de s'associer au syndicat mixte ouvert Loir-et-Cher Numérique (SMO 41), pour mener à bien une procédure de délégation de service public à dominante concessive.

Cette nouvelle voie présente trois intérêts majeurs, à l'origine du changement d'orientation :

- Un déploiement amplifié et optimisé de la fibre optique grâce à la participation financière à l'investissement du délégataire ;
- Une phase de déploiement plus courte, en phase avec les attentes des territoires, grâce aux capacités de déploiement du délégataire ;
- Une meilleure prise en considération de la ruralité.

Cette nouvelle stratégie se traduit par l'élaboration d'une version quatre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, qui sera prochainement approuvé par le comité syndical du SMO Touraine Cher Numérique (SMO TCN), dont la partie propre à notre Communauté a été approuvé par le Conseil communautaire.

Cette stratégie permet à toutes les communes de l'Indre-et-Loire de bénéficier d'une couverture optimale en fibre optique dans des délais raisonnables.

Ce travail se concrétisera dans un premier temps via une délégation de compétence (selon l'article L1425-1 du CGCT) du syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique vers le SMO 41 avec l'objectif d'une simplification de la gouvernance au premier semestre 2017 afin de constituer un syndicat mixte 37/41 où les Communautés de communes, compétentes, auront toute leur place.

Pour se faire, notre Communauté de communes devra quitter le syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique et adhérer au futur Syndicat mixte ouvert 37/41.

Pour mener à bien cette procédure de retrait et d'adhésion, il convient que notre Communauté soit autorisée par ses communes membres à se retirer du SMO TCN et à adhérer au futur SMO 37/41 par simple délibération sans que nous soyons dans l'obligation à nouveau de délibérer ; le tout pour que le calendrier initial soit respecté et que le contrat de délégation de service public puisse être signé en décembre 2017 par le nouveau syndicat mixte.

Je vous propose donc d'autoriser le Conseil de la Communauté de communes à se retirer du syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique et à adhérer au syndicat mixte ouvert Loir et Cher Numérique sur simple délibération, comme le permet l'article L.5214-27 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'autoriser le Conseil de la Communauté de communes à se retirer du syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique et à adhérer au syndicat mixte ouvert Loir et Cher Numérique sur simple délibération, comme le permet l'article L.5214-27 du code général des collectivités territoriales.

**DELIBERATION N°2017-01-17-04**  
**FOURRIERE ANIMALE 37 : AVENANT A LA CONVENTION**

Monsieur Le maire présente au Conseil Municipal l'avenant 2016-1ter à la convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants avec les nouvelles prestations, les tarifs 2017 établi par la société Fourrière Animale 37 de Rivarennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les clauses de cet avenant et autorise le maire à signer ce document.

**DELIBERATION N°2017-01-17-05**  
**INFORMATION AU CONSEIL DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION**

Suite à la délibération du 13 décembre 2011 où le droit de préemption urbain a été instauré dans les zones urbaines (U) et les zones à urbaniser (AU) du plan local d'urbanisme approuvé le 26 septembre 2011 et suite à la délibération n°2014-04-16-11 du 16 avril 2014 donnant délégation au maire d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner reçue :

N°	Adresse Du Terrain	Cadastre	Droit de préemption
2016-0007	4 Avenue de la Coupure du Parc	AB 228 et 229	Abandonné
2016-0008	8 Rue du 19 Mars	D 566	Abandonné
2017 - 20001	17 Rue de Verrières	D 230 – 512 et 514	Abandonné

**DELIBERATION N°2017-01-17-06**  
**QUESTIONS DIVERSES**

Le conseil municipal discute du projet éducatif de l'école Armand-Jean DU PLESSIS de Richelieu pour un séjour de 3 jours à Lezay (Deux-Sèvres). Six enfants de Chaveignes y participent. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 240 Euros pour cette opération.

Le conseil municipal est informé :

- ✘ De différentes invitations : assemblées générales (Comité des Fêtes, Safraniers de Touraine), vœux du maire de Chaveignes,
- ✘ Des demandes de subvention qui doivent être déposés à la CCPR avant le 10 février 2017
- ✘ De l'organisation de la communauté de communes, nouvellement constituée,
- ✘ Du courrier de la commission médicale de l'hôpital François Rabelais qui lance un appel à tous les élus du territoire concernant la situation budgétaire de cet établissement. Le Conseil Municipal apporte son soutien à cet hôpital.
- ✘ D'une demande d'éclairage public au lieu-dit « Le Buisson Penot »,

- \* Du suivi des dossiers de propriétés ayant besoin de nettoyage,
- \* De vente de bois à Dominique DARDENTE,
- \* D'installation de réseau électrique,

Le Conseil Municipal discute :

- \* Du fleurissement de la commune,
- \* Des aménagements ou réparations à éventuellement réaliser sur les chemins, routes ou fossés
- \* Des perturbations de réception de chaînes de télévision,
- \* Des budgets à préparer pour 2017

Les permanences pour la distribution des sacs-poubelles les 21 et 28 janvier 2017 sont organisées.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 21 février 2017 à 20 h 00.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.